

MAIRIE DE COLOMBIER LE VIEUX

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal de Colombier-le-Vieux s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mme La Maire, Béatrice FOUR.

Convocation adressée par Mme La Maire, Béatrice FOUR, le 30 mai 2026.

PRESENTS : FOUR Béatrice, BOITARD Franck, GERY Myriam, CHAPURLAT Nathalie, BANC Loïc, CLAUDE Marion, COUX Adeline, BESSET Cédric, GIRODON Laura, JUNIQUE Albin, VERT Pauline, VAUX Sébastien

ABSENTS : VANNIER Roselyne pouvoir à Béatrice FOUR,
COUX Joël
BATAILLE Marc-Henry

Secrétaire de séance : GERY Myriam

Nombre d'élus présents : 12 – Nombre d'élus votants : 13

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2026 : approuvé à l'unanimité

Délibération 2026/26 :

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
--

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral 07 2026- 05-22-00010 pris en date du 22 Mai indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ; A savoir pour notre commune 3 titulaires et 3 suppléants

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme GERY Myriam, Mme CHAPURLAT Nathalie pour les plus âgés, et MM JUNIQUE Albin, et VERT Pauline pour les plus jeunes. La présidence du bureau est assurée par Madame le Maire, Mme FOUR Béatrice.

b) Election des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées : 3 personnes à savoir

Mme FOUR Béatrice, M. BOITARD Franck et M. BANC Loïc

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme FOUR Béatrice 13 voix
- M. BOITARD Franck 13 voix
- M. BANC Loïc 13 voix

Mme FOUR Béatrice, M. BOITARD Franck, M. BANC Loïc

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : 3 personnes à savoir

Mme GIRODON Laura, M. JUNIQUE Albin, M. VAUX Sébastien

Mme la Présidente rappelle l'objet du vote qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme GIRODON Laura 13 voix
- M. JUNIQUE Albin 13 voix
- M. VAUX Sébastien 13 voix

Mme GIRODON Laura, JUNIQUE Albin, VAUX Sébastien

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Le secrétaire de séance

Myriam GERY

Le Maire

Béatrice FOUR